

SÉNAT DE BELGIQUE.

Projet de Loi qui ouvre au Budget des Dépenses du Département de l'Intérieur, pour l'exercice 1845, un crédit supplémentaire de 193,992 fr. 83 c.

(Voir les Nos 267 et 312 de la Chambre des Représentants.)

LÉOPOLD, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut :

Les Chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget des dépenses du Département de l'Intérieur pour l'exercice de 1845, fixé par la loi du 15 mars de la même année (inséré au *Moniteur* du 18 mars 1845), est augmenté de la somme de cent quatre-vingt-treize mille neuf cent quatre-vingt-douze francs, quatre-vingt-trois centimes (193,992 fr. 83 c.), répartie de la manière suivante :

A. 1 ^o Hôtel du gouvernement provincial d'Anvers. — Douze mille quatre cent vingt-trois francs quatre-vingt-quinze centimes, pour payer des dépenses résultant des travaux et fournitures extraordinaires faits au gouvernement provincial d'Anvers.	fr.	12,425	95
2 ^o Hôtel du gouvernement provincial de Mons. — Dix mille neuf cent quatre-vingt-dix francs quarante-six centimes, pour payer les dépenses extraordinaires faites pour l'hôtel du gouvernement provincial du Hainaut		10,990	46
3 ^o Frais de voyage dus à des commissaires d'arrondissement. — Cinq mille sept cent quatre-vingt-dix-huit francs soixante-cinq centimes, pour frais de route et de séjour restant dus à des commissaires d'arrondissement.		5,798	65

Ces allocations formeront le chap. XXV, art. 1, 2 et 3 du budget du Ministère de l'Intérieur pour l'exercice de 1845.

B. Frais de rédaction et d'impression d'un rapport sur les octrois communaux. — Vingt mille trois cent soixante-douze francs quatre-vingt-seize centimes, pour payer les frais de rédaction d'un rapport sur les octrois communaux et de confec-

tion de tableaux statistiques y annexés, ainsi que les frais d'impression et de fourniture d'un certain nombre d'exemplaires de ce rapport. 20,372 96

Cette allocation formera le chapitre XXVI, article unique du budget de 1845.

C. Agriculture. — 1^o Deux mille quarante francs, pour payer des indemnités dues pour bestiaux abattus; des frais de voyages de médecins vétérinaires; des frais de la Commission d'agriculture du Luxembourg et des frais de voyages d'un membre de la Commission chargée de la visite des étalons dans le Hainaut. 2,040 00

2^o Quarante-neuf mille francs, pour indemnités dues pour bestiaux abattus en 1845 et pour frais de voyages dus à des médecins vétérinaires. 49,000 00

3^o Cinq mille huit cent soixante-dix-huit francs trente-quatre centimes, pour payer des dépenses relatives au haras de l'Etat, les frais résultant d'achats d'animaux de la race bovine et les frais provenant de l'exécution des règlements pour l'amélioration de la race chevaline. 5,878 34

56,918 34

Ces allocations formeront le chap. XXVII, art. 1, 2 et 3 du budget de 1845.

D. Frais de milice. — Trois mille cinq cent cinquante-huit francs dix-neuf centimes, pour faire face aux dépenses excédant le crédit alloué au chap. IV, art. 2 du budget de 1844. 3,558 19

Cette allocation formera le chap. XXVIII, art. unique, du budget de 1845.

E. Actes de courage et de dévouement. — Neuf mille huit cent quatre-vingt-seize francs, pour les dépenses excédant les allocations votées pour les exercices de 1844 et de 1845. 9,896 00

Cette allocation formera le chap. XXIX, art. unique, du budget de 1845.

F. Frais des jurys d'examen pour les grades académiques. — Trente et un mille cent quatre-vingt-trois francs, pour faire face aux dépenses excédant le crédit alloué à l'art. 2 du chapitre XIX du budget de 1845. 31,185 00

Cette allocation formera le chapitre XXX, article unique, du même budget.

G. Beaux-arts et archives : 1^o Exposition d'objets d'art en 1845. — Huit mille six cents francs, pour payer l'excédant des dépenses résultant de l'exposition d'objets d'art qui a eu lieu en 1845. 8,600 00

2^o Echange d'archives. — Cinq mille six cent soixante-dix-huit francs soixante-deux centimes, pour payer les dépenses résultant de l'échange

des archives des provinces de Limbourg et de Luxembourg en exécution du traité du 19 avril 1839.	5,678 62	
5° Statue de Marguerite d'Autriche. — Sept mille deux cents francs, destinés à payer le subside accordé en 1842 à la ville de Malines, pour l'érection de la statue de Marguerite d'Autriche .	7,200 00	
	<hr/>	21,478 62
Ces allocations formeront le chap. XXXI, art. 1, 2 et 3 du budget du Ministère de l'Intérieur, exercice de 1845.		
H. Matériel du Ministère de l'Intérieur. — Dix-huit mille quatre cent quarante-huit francs quarante-sept centimes, pour dépenses de matériel restant à payer pour l'exercice de 1845 et antérieurs.		18,448 47
Cette allocation formera le chap. XXXII, art. unique, du budget de 1845.		
I. Créances diverses. — 1° Dix-neuf cent quarante-sept francs huit centimes, destinés à payer le prix de dix exemplaires de deux ouvrages intitulés : <i>Monuments de Rhodes</i> et <i>Itinéraires de Tiflis à Constantinople</i>	1,947 00	
2° Trois cent trente-trois francs trente-trois centimes, pour payer un arriéré de traitement dû à un ancien membre de la Députation permanente du Conseil provincial de Luxembourg.	533 53	
3° Six cent quarante-trois francs soixante-dix-huit centimes, pour payer de menues dépenses arriérées.	643 78	
	<hr/>	2,924 19
Ces allocations formeront le chap. XXXIII, art. 1, 2, et 3, du budget du Ministère de l'Intérieur de l'exercice 1845.		
	Fr.	<hr/> <hr/> 193,992 83

Bruxelles, le 7 juillet 1846.

*Le Président de la Chambre
des Représentants,
(Signé) LIEDTS.*

*Le Secrétaire ,
(Signé) H. M. HUVENERS.*